



*Il semble naturel qu'un Etat se préoccupe de l'indépendance des sociétés nationales et soit attentif aux intentions des investisseurs étrangers qui voudraient en prendre le contrôle*



## Bon sens et embarras

**A**u mois d'août dernier, le gouvernement allemand a proposé une loi qui soumet à son accord l'acquisition de plus de 25 % des droits de vote d'une société allemande par des investisseurs étrangers. Cette loi l'autorise à empêcher le rachat d'entreprises allemandes en cas de menace pour « l'ordre public et la sécurité ».

A première vue, une telle loi relève du bon sens politique. Il semble naturel qu'un Etat se préoccupe de l'indépendance des sociétés nationales et qu'il soit attentif aux intentions des investisseurs étrangers qui voudraient en prendre le contrôle. Le sujet est d'autant plus sensible que les fonds souverains se développent. Ce sont des fonds d'investissement détenus par des Etats et qui prennent des parts de capital dans les entreprises du monde entier. La Norvège, puis les Emirats arabes unis et désormais la Chine et la Russie sont particulièrement actifs dans ce do-

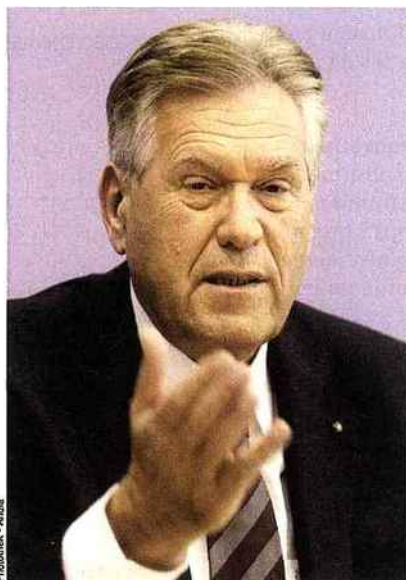


Photo: Andia

maine. On estime entre 2 000 et 2 500 milliards les capitaux qu'ils détiennent. Dans ce contexte, le blocage par l'administration allemande de l'acquisition d'une société par un investisseur étranger pourrait donc être une réponse politique adaptée à une éventuelle atteinte aux intérêts vitaux de la nation de la part d'un autre Etat.

Mais la manière embarrassée dont le gouvernement allemand a présenté sa loi témoigne aussi de la position inconfortable dans laquelle se trouvent désormais les Etats face au capitalisme financier global. Car Michaël Glos, ministre de l'Economie a dû expliquer qu'il ferait en sorte que... la loi ne s'applique pas. En effet, il ne faut pas contrarier les investisseurs internationaux privés, pour lesquels la possibilité d'acheter et de vendre des entreprises à leur gré est le moteur de l'activité financière. Ils voient rouge dès qu'un règlement ou une intervention publique entend limiter la parfaite liberté de leurs transactions.

Non seulement la finance globale échappe au contrôle public, mais elle nie que les intérêts nationaux puissent encore avoir un sens à l'heure d'une économie mondialisée. Pour elle, une telle approche relève d'un archaïsme qui nous renvoie au siècle dernier. On se souvient des ricanelements qu'avait suscités, chez nous, l'expression « nationalisme économique », lors de la reprise d'Arcelor par Mittal. Aussi, le ministre allemand a dû assurer que sa loi ne visait en rien les investisseurs privés, déclarant même que l'Allemagne voulait les accueillir « à bras ouverts ». C'est considérer qu'ils ne représentent jamais une menace pour « l'ordre public et la sécurité ». Ce qui reste à prouver. ■

**Michaël Glos**, le ministre allemand de l'Economie, a expliqué qu'il ferait en sorte que la nouvelle loi sur le rachat d'entreprises par des investisseurs étrangers ne s'applique pas.